



N° 21
7 mars 2011

Beaucoup de choses sont dites sur le sujet par les temps qui courent!

Mais qu'en est-il vraiment?

Il y a eu l'affichage par le Conseil du trésor dans les établissements, des correctifs qu'il prévoit apporter aux catégories d'emploi selon ses propres travaux. Je vous invite à relire l'Info-Négo no 19 de la FSQ.

En ce qui concerne ce premier affichage, du 20 décembre 2010 au 18 février 2011, nous avons fait parvenir nos questions et commentaires, et ce, avant le 18 février 2011. Le gouvernement a jusqu'au 21 mars 2011 pour analyser et répondre à nos demandes et observations. À compter de cette date, il réaffiche pour une durée de 60 jours, soit jusqu'au 19 mai, le résultat des correctifs qui auront été modifiés ou maintenus suite à nos demandes et observations.

Donc, à partir du mois de mai, les correctifs seront connus. Il y a possibilité de contester les correctifs reliés au maintien de l'équité salariale. Vous serez informées des décisions qui seront prises.

De plus, si une catégorie d'emploi reçoit un correctif, celui-ci est versé rétroactivement au 31 décembre 2010.

Espérant le tout conforme et limpide.

Salutations syndicales

Claire Montour
Présidente FSQ